

( 1 )

( N<sup>o</sup> 46. )

# Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1864.

## BUDGET DE LA CHAMBRE POUR L'EXERCICE 1865.

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DE COMPTABILITÉ<sup>(1)</sup>, PAR M. VANDER DONCKT

MESSIEURS,

La commission, nommée en exécution de l'art. 82 du règlement de la Chambre, s'est occupée de la vérification et de l'apurement des comptes de la Chambre pour l'exercice 1862, conformément aux dispositions de l'article 83 du même règlement.

Le chiffre du Budget pour l'exercice 1862 a été fixé, en dépenses ordinaires, à . . . . . fr. 591,047 50  
et en dépenses extraordinaires, à . . . . . 10,000 »

* ENSEMBLE. . . . . fr.	601,047 50
-------------------------	------------

et les dépenses se sont élevées, à . . . . . 581,584 50

L'excédant est donc de . . . . . fr. 19,463 »  
montant du crédit qui dépasse les besoins de l'exercice et qu'il y a lieu d'annuler.

La commission, à la suite d'un examen préalable, ayant constaté que les dépenses de cet exercice ont été régulièrement faites et sont appuyées de pièces justificatives en due forme, en a approuvé le compte et vous propose de le revêtir de votre approbation; elle témoigne de sa satisfaction pour les soins, l'exactitude et la régularité avec lesquels la comptabilité a été tenue.

(<sup>1</sup>) La commission est composée de MM. MOREAU, *président*, DE LAFT, LAUBRY, ROSENBUCH, LEBEAU, VANDER DONCKT et SABATIER.

La commission s'est occupée ensuite de l'examen du projet de budget pour l'exercice 1865; tous les littéras depuis *A* jusqu'à *I* ont été adoptés; seulement, sur la proposition de MM. les Questeurs, les crédits ordinaires de 50,000 francs et de 10,000 francs extraordinaires, portés au litt. *H*, seront réunis et portés à la somme de 40,000 francs dans la colonne des charges ordinaires, parce que chaque année le crédit de 50,000 francs est insuffisant.

Moyennant cette modification, la commission vote le budget à l'unanimité; elle a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

*Le Rapporteur,*

T. VANDER DONCKT.

*Le Président,*

A. MOREAU.

## ANNEXE.

## PROJET DE BUDGET POUR 1865.

ARTICLES LITTÉRA.	NATURE DE LA DÉPENSE.	Crédits ALLOUÉS pour 1864.	Crédits ADOPTÉS par la commission de comptabilité.	Observations.
A	Indemnité des Représentants . . . . .	452,000 »	445,000 »	Le crédit qui figure au litt. A, est calculé pour 10 mois de session
B	Traitement du greffier . . . . .	7,000 »	7,000 »	
C	Traitement des sténographes . . . . .	51,500 »	51,500 »	
D	Traitement des employés . . . . .	41,140 »	( <sup>1</sup> ) 41,350 »	( <sup>1</sup> ) L'augmentation résulte de modifications apportées dans le personnel par le bureau de la Chambre
E	Salaire des gens de peine . . . . .	5,847 25	5,847 25	
F	Achat de livres et de documents utiles aux travaux de la Chambre . . . . .	5,000 »	5,000 »	
G	Impressions pour le service de la Chambre. . . . .	57,000 »	57,000 »	
H	Fournitures de bureau, chauffage, éclairage, ameublement, entretien des bâtiments, reliures, menues dépenses. } Ordinaire . . . . .	50,000 »	40,000 »	
		Extraordinaire. . . . .	10,000 »	»
I	Crédit spécial pour la confection d'un travail de traduction et d'analyse des documents parlementaires des pays étrangers. . . . .	5,000 »	5,000 »	
(Les crédits qui resteront disponibles à la fin de l'exercice pourront être transférés d'un littéra à l'autre de l'article unique du Budget; la questure rendra compte des transferts à la commission de comptabilité.)				
TOTAUX . . . . .		602,287 25	615,407 25	